

ASSURANCE SANTÉ ANIMALE

GARANTIE TEMPORAIRE



OFFRE SPÉCIALE ÉLEVEUR

VOTRE GARANTIE TEMPORAIRE CHIEN ET CHAT

Tableaux des Garanties

Se référer aux conditions générales n°7273604704, à la notice d'information précontractuelle.

Montant des garanties et des franchises.

Plafond des remboursements en cas d'accident Plafond des remboursements en cas de maladie	1500€ / période 500€ / période
• Franchise • Délai de carence	NEANT NEANT
Intervention chirurgicales et hospitalisation	
• Honoraires vétérinaires liés à l'intervention	80% des frais réels
Frais liés à l'intervention	
• Pharmacie (prescrit sur ordonnance) • Analyses et examens • Frais de séjour en clinique • Frais de contrôle post-opératoire	80% des frais réels 80% des frais réels 80% des frais réels 80% des frais réels
Frais de diagnostic	
• Analyse de laboratoire et de radiologie	80% des frais réels
Frais de soins vétérinaires	
• Consultation • Frais de pharmacie (prescrit sur ordonnance)	80% des frais réels 80% des frais réels
CAPITAL Décès (en cas d'accident ou intervention chirurgicale)	50% du prix d'acquisition de l'animal dans la limite de 650 €

Les garanties sont exprimées en pourcentage de frais réels après application de la franchise. Les plafonds de garanties, forfaits et franchises s'entendent par animal assuré et par période de souscription.

Les services offerts à vos clients

- Mise en place de la garantie dès l'acquisition de l'animal
- Couverture à 80% en cas de maladie et d'accident
- Plafond de remboursement de 1500€ (accident) et 500€ (maladie)
- Frais médicaux et chirurgicaux (visite, pharmacie, chirurgie, examens,...)
- Remboursement de 50% du prix d'achat en cas de décès de l'animal

Votre expert en assurance santé animale

Fidanimo a pour vocation de collaborer main dans la main avec les professionnels du monde animalier et de proposer un large panel de garanties sur mesures.

Contactez votre expert en assurance santé animale pour bénéficier d'une offre de services personnalisée.

www.fidanimocom



09 70 100 200

" CHOISIR LA GARANTIE TEMPORAIRE POUR SON ÉLEVAGE C'EST APPORTER LE MEILLEUR À SES ANIMAUX ET À SES CLIENTS. "

Parce qu'un animal assuré est un animal mieux soigné, la garantie temporaire chien et chat c'est l'assurance du bien-être pour tous.

SÉCURISEZ VOS VENTES, OFFREZ UN SERVICE SUPPLÉMENTAIRE À VOS CLIENTS.

La garantie temporaire chien et chat prend en charge les frais vétérinaires en cas d'accident et de maladie ainsi que des solutions en cas de décès de l'animal.

→ EN CAS DE MALADIE PENDANT 15 JOURS

Maladie d'élevage canine : Parvovirose, Coronavirose, toux du chenil, Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Leptospirose

Maladie d'élevage féline : Coronavirose, La Péritonite Infectueuse Féline (PIF), Le typhus du chat

Maladie lors de votre participation aux évènements
(expositions)

www.fidanimo.com



09 70 100 200

→ EN CAS D'ACCIDENT PENDANT 30 JOURS

→ EN CAS DE DECÈS DE L'ANIMAL

Protection juridique (solution au problème)

Remboursement en cas de décès (50% du prix d'acquisition de l'animal)

www.fidanimo.com



09 70 100 200